

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le
ID : 029-212901250-20180704-04072018_02-DE

L'an deux mil dix-huit, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PHILIPPE, Maire.

**MAIRIE
29390 LEUHAN**

Présents : PHILIPPE Christian, LE ROUX Michel, LE DU Guy, QUEMERE Martine, BOURHIS Pascal, BARRE Christophe, MARCHADOUR Annick, JAFFRE Marc, QUEIGNEC Patrick, YAOUANC Daniel, TROALEN Michelle, MEVELLEC Denise, DUIGOU Myriam

Procuration de Monsieur Corentin MARCHAND à Madame Martine QUÉMÉRÉ

Convocation :
le 29 juin 2018

Madame Martine QUEMERE est nommée secrétaire.

Nombre de conseillers :

en exercice : 14
présents : 13
votants : 14

OBJET: Révision du prix de la restauration scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article 1^{er} du décret du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires (...) de l'enseignement public sont fixés par la collectivité qui en a la charge. L'article 2 du présent décret précise que ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant de ce service, y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les tarifs 2017-2018.

Pour l'année scolaire 2018-2019 les tarifs seront de :

- 3.20 € pour un repas enfant
- 5.54 € pour un repas adulte

Le Conseil municipal rappelle qu'une absence pour maladie devra faire l'objet de présentation d'un certificat médical. Toute autre absence non signalée la veille et non justifiée sera facturée.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian PHILIPPE

